

Québec, 27 septembre 2013

Monsieur Dominic Tremblay
Maire
Municipalité de L'Isle-aux-Coudres
1026, chemin des Coudriers
Isle-aux-Coudres (Québec) G0A 3J0

Objet : Projet de stabilisation des berges en bordure de route à L'Isle-aux-Coudres

Monsieur le Maire,

À la suite de la médiation environnementale dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

- 1) Quelles sont les suites qui ont été données à la résolution 2012-07-281 ?
Veuillez préciser.
- 2) Puisque l'accès au fleuve initialement prévu à l'est du belvédère a été modifié et que celui-ci serait situé à l'emplacement du belvédère à la suite des discussions ayant eu cours lors de la médiation entre Isle-aux-Coudres Kitesurf, Tourisme Isle-aux-Coudres, le ministère des Transports, la municipalité de l'Isle-aux-Coudres et le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, est-ce que la municipalité de l'Isle-aux-Coudres entend procéder à l'expropriation de l'ensemble du terrain identifié comme étant le belvédère ou simplement acquérir une servitude de passage sur une partie du belvédère ?
- 3) Veuillez déposer une copie de la résolution 2013-03-91

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le mardi 1^{er} octobre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Si ce délai vous pose problème, veuillez m'en informer par courriel.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Rita LeBlanc
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission